

Conseil municipal du 20 mai 2026

Conseil réuni sur convocation du maire dans la salle du conseil de la mairie.

Le conseil municipal est ouvert à 18 heures 31 sous la présidence effective de la première adjointe au maire, Catherine Capietto.

Deux absents : Frédéric Pascal a donné procuration à Catherine Capietto et Pierre Gazin à Adèle Gouleme.

Bérenger Rémy est désigné secrétaire de séance et Cassandra De Young modératrice de la réunion.

Les points traités suivent l'ordre du jour.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2026 : 10 voix pour, 1 abstention (Pierre Gazin).

2/ Demande de subvention pour le projet pastoral

Bérenger Rémy présente le projet pastoral initié durant la mandature précédente. Il s'agit d'étudier la possibilité d'installation d'un nouveau troupeau sur la commune pour remplacer celui du berger Bernard Passet parti en 2021 sans transmission. Cela passe par la réalisation d'un diagnostic pastoral et foncier pour la réinstallation d'un berger.

Budget et plan de financement prévisionnels sont les suivants :

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Prestation Diagnostic Agricole	15,121.20 €	18 145,44 €
Prestation Diagnostic Foncier	8,245.00 €	9 894,00 €
	23,366.20€	28 039,44 €

Plan de financement prévisionnel

Financements sollicités	Montant HT	%
Parc National des Cévennes	3 738,59 €	16.00 %
LEADER(Europe)	14 954,37€	64.00 %
Total Public	18692,96 €	80.00 %
Autofinancement Mairie	4 673.,24 €	20.00 %
Total	23366,20 €	100.00 %

La délibération porte sur la validation de la demande formelle de subventions - déjà validée oralement à la suite d'une présentation d'Olivia Delanoë et Luc Villaret auprès du GAL - pour lancer cette étude sur les 18 prochains mois. Cette délibération est nécessaire pour acter les demandes de subventions auprès du GAL (financement européen LEADER) et du Parc National des Cévennes. Olivia Delanoë précise que Luc Villaret et elle-même ont présenté le 27 février 2026 le projet "Sauvegarde de l'espace pastoral : accompagner l'installation d'un nouveau berger à St-Roman-de-Codières" au Comité de Programmation du GAL Aigoual Cévennes Pic Saint Loup. Le Comité a donné un avis favorable en sélection avec une note de

16,77/20 pour le montant sollicité, selon les budget et plan de financement repris ci-dessus.
L'étape en cours est maintenant le dépôt de la demande d'aide sur la plateforme EUROPAC.

Olivia Delanoë précise que la commune a déjà acheté l'an dernier des parcelles qui pourraient convenir à l'implantation d'une bergerie. Luc Villaret ajoute que l'étude, en association avec les candidats à l'installation, pourra déterminer si le bâtiment de la bergerie sera communal ou privé.

Luc Villaret précise que la commune avait envisagé la possibilité de rachat des terrains de Bernard Passet pour implanter la bergerie, cette option reste aussi à envisager.

Approbation de la demande de subvention auprès du GAL/LEADER pour un montant de 14 954,37 euros :
10 voix pour, 1 abstention (Pierre Gazin).

Approbation de la demande de subvention auprès du PNC pour un montant de 3 738,59 euros :
10 voix pour, 1 abstention (Pierre Gazin).

3/ Subventions aux associations

Chaque association de la commune a fait part de sa demande de subvention auprès de la mairie pour l'année 2026 avec des dossiers complets présentant leurs activités et leur besoin de financement. Le conseil municipal regarde les demandes pour chacune d'elle afin d'y répondre.

Luc Villaret rappelle que des conventions entre mairie et associations étaient signées par le passé afin notamment d'étudier les projets associatifs qui faisaient l'objet des demandes et voir les possibilités de partenariat avec la mairie voire avec les autres associations de la commune. Olivia Delanoë ajoute qu'une réunion annuelle des associations était organisée pour favoriser ces échanges. avoir un regard sur ce qui était subventionné.

Mâya Defay répond que ces conventions sont mises en sommeil actuellement et qu'il peut y avoir un risque d'ingérence de la mairie envers les associations.

Luc Villaret et Olivia Delanoë font part de leur sentiment de mise à l'écart pour la préparation des conseils municipaux en ayant trop peu d'informations et de documents en amont des conseils comme précisément pour ce conseil concernant les subventions aux associations. Ils ajoutent qu'il leur semble important que des réunions de travail ou des commissions soient organisées en amont des conseils municipaux pour aider aux décisions.

Demande de l'APE de l'école publique de Sumène: 300 € demandés pour le financement de voyages scolaires pour 4 enfants saint-romanois scolarisés dans cette école. => 9 voix pour, 2 abstentions (Luc Villaret et Olivia Delanoë).

Demande de Radio Escapade : 300 € demandés pour le fonctionnement de l'association qui annonce notamment les événements de la commune sur ses ondes => 9 voix pour, 2 abstentions (Luc Villaret et Olivia Delanoë).

Demande de l'Association des propriétaires chasseurs de St-Roman : 1 000 € demandés afin d'aider globalement le fonctionnement de l'association et pour participer notamment au financement des droits de chasses sur la forêt domaniale de la Fage => 9 voix pour, 2 abstentions (Luc Villaret et Olivia Delanoë).

Demande de l'Association Les Romances : 1500 € demandés pour l'organisation de la fête votive du village en juillet 2026. 1000 € avait été accordés en 2025. Le conseil municipal propose de rester sur ce même montant, du fait que l'augmentation de 50% ne soit pas suffisamment argumentée => 9 voix pour, 2 abstentions (Luc Villaret et Olivia Delanoë).

Demande de l'Association Plume de cheval : 1000 € demandés pour aider à la réalisation du cabaret équestre estival, comme en 2025 avec de nouvelles compagnies en 2026 => 9 voix pour, 3 abstentions (Luc Villaret, Olivia Delanoë et Pierre Gazin).

Demande de l'Association Exhale : 2000 € demandés pour soutenir le festival les Romanesques ainsi que les autres événements organisés par l'association tout au long de l'année (Festival du court métrage, Carnaval...) => 8 voix pour, 3 abstentions (Luc Villaret, Olivia Delanoë et Cassandra De Young).

Demande de l'Association l'Echo des arbres : 400 € demandés pour le financement des événements de l'association (journée châtaigne, spectacle « L'homme qui plantait des arbres », réunion publique sur les relations à l'environnement forestier...) => 8 voix pour, 3 abstentions (Luc Villaret, Olivia Delanoë et Pierre Gazin).

Demande de l'école privée St-Joseph : pas de montant demandé et pas d'enfants saint-romanois scolarisé dans cette école à ce jour. Il est proposé de ne pas leur accorder de subvention mais de revoir plus tard via d'autres aides financières communales en cas de besoin de financement de voyages (90€ / enfant) => 9 voix pour, 2 abstentions (Luc Villaret et Olivia Delanoë).

Luc Villaret et Olivia Delanoë précisent que leur abstention lors de ces votes est justifiée par le manque d'informations reçues en amont de la réunion pour analyser les demandes et motiver leurs choix.

4/ Financement des animations musicales des guinguettes

Sept guinguettes sont prévues pour l'été 2026, tous les lundis soir entre le 13 juillet et le 24 août.

Une proposition de soutien de la mairie à hauteur de 250 € par soirée est faite afin de participer au financement des groupes qui animent les guinguettes. Ce montant pourra être complété par les associations organisatrices de la soirée (chapeau ou auto-financement). Il est précisé que ce sont les associations organisatrices de la soirée qui s'occupent du choix des musiciens. Le montant global s'élève à 1750€ pour l'été 2026.

Le conseil municipal adopte le financement des animations des guinguettes 2026 à hauteur de 250 € par soirée => 9 voix pour, 2 abstentions (Luc Villaret et Olivia Delanoë pour les mêmes raisons que précédemment).

5/ Liste de titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Direct

Une liste de 24 habitants de St-Roman doit être proposée par la mairie à la commission des finances en vue de la nomination des membres à la Commission communale des impôts directs 2026. A ce jour, seulement 3 personnes ont répondu à l'appel à volontaires pour constituer cette liste.

Il est proposé et voté à l'unanimité de reporter à un Conseil municipal ultérieur en espérant que des volontaires supplémentaires se proposent. Une relance sur Framavox sera faite pour espérer obtenir cela.

6/ Régularisation de la Commission municipale Finances et Budget

La création d'une commission finance lors du conseil municipal du 31 mars était illégale du fait de l'ouverture à des habitants non élus dans cette commission municipale (voir l'article 2121-22

du CGCT) . Il est donc proposé de régulariser cette commission en créant une commission finance en bonne et due forme.

Il est voté à l'unanimité le retrait de la délibération n°2026 03 31 du 31 mars 2026 pour la création de la commission finance.

Puis, il est voté à l'unanimité la création d'une nouvelle commission composée de titulaires élus au conseil municipal : Luc Villaret, Johan Pascal, Cassandra De Young, Adèle Gouleme, Robin Jalic, Olivia Delanoë et Frédérick Pascal (maire et président de la commission).

7/ Information sur un projet de cession d'un chemin communal

Robin Jalic nous informe qu'en lien avec une demande de permis de construire de Benjamin Grain sur la parcelle 000C 1187 (sous la Bergerie). Le chemin en question mène de la route départementale à cette parcelle uniquement. La cession du chemin à Benjamin Grain (pour un prix couvrant à minima le coût total de la procédure de déclassement) permettrait à la commune de minimiser la distance de piquage sur les réseaux (eau/assainissement) et de ne pas avoir à gérer un possible point de jonction sur la route départementale.

Demande de Luc Villaret d'être assuré que les résultats de la vente couvrent les frais encourus pour cette procédure (commissaire enquêteur et géomètre).

Réponse de Robin Jalic : les frais de géomètre et le coût du commissaire enquêteur seront répercutés sur le prix de vente et donc couverts par le demandeur à travers la vente du bien.

Olivia Delanoë alerte sur le patrimoine communal (chemins ruraux) qui pourrait en partie être mis à mal avec ce projet. Elle demande aussi d'être prudent sur les conséquences de cette vente pour préserver l'esthétique de l'entrée de commune. Qu'est-ce que cette vente va entraîner comme travaux sur le terrain ? Chemin d'accès sur la route départementale ? Les murets en pierres sèches et vieux chênes jalonnant ce chemin rural risquent-ils d'être endommagés ? La commission citoyenne Environnement devra étudier de près le projet pour éviter toute dégradation.

Réponse de Johan Pascal sur le risque de dégrader le patrimoine communal : cela pourra être mentionné lors de l'enquête publique à venir afin d'avoir des garanties sur la préservation de celui-ci. Pas de chemin d'accès sur la RD. Seulement des tranchées pour du réseau (eau et électricité) sont prévues.

Autre information donnée par Robin Jalic : nous avons eu une réponse sur un souhait d'installer un miroir à l'intersection entre le chemin du Recodier aval et la Route départemental. Cela n'est pas possible réglementairement d'installer ce genre de miroir hors agglomération.

La CCC Routes et chemins pourra se pencher sur ce problème spécifique et proposer des solutions réalisables techniquement et légalement.

8/ Questions diverses

Luc Villaret demande si un choix a été fait pour employer un personnel communal saisonnier cet été en renfort de Sam Murat.

Réponse de Robin Jalic : une démarche est en cours et un choix sera fait prochainement après avoir évalué les besoins.

Olivia Delanoë demande que les notes de synthèse qui accompagnent la convocation aux conseils municipaux soient publiques.

Johan Pascal précise que cela n'a pas été fait cette fois-ci car un point de l'ordre du jour mentionnait des noms d'habitants dont l'anonymat doit être préservé. Cela sera fait les prochaines fois.

Olivia Delanoë alerte sur la liberté d'expression dans le bulletin communal car un paragraphe a disparu dans un article proposé dans le dernier numéro. Pierre Gazin en charge de la mise en page du bulletin, a expliqué qu'il s'agissait d'une erreur de copier-coller.

L'équipe municipale précise qu'une plus grande vigilance sera apportée pour les prochains bulletins afin d'éviter ce genre d'erreur malheureuse.

Olivia Delanoë et Luc Villaret informent de la tenue de l'AG de BICCOC (Bioclusters circulaires en Occitanie) qui travaille sur la valorisation de la biomasse dans les Cévennes en lien avec l'INRAE le 23 juin prochain à Montpellier. Il est proposé qu'ils nous fassent passer des informations pour que des conseillers municipaux intéressés puissent y aller afin de s'informer sur ce sujet qui est en lien direct avec la filière bois communale. Olivia Delanoë informe par ailleurs de la rencontre UFCV "Lutte contre l'isolement social des aînés" qui aura lieu le 26 Juin à la Filature du Mazel. Ceci constitue un enjeu fort pour la commune, et Olivia Delanoë dit qu'elle est volontaire pour y participer.

Luc Villaret demande si le broyage des végétaux est d'actualité.

Robin Jalic répond que le sujet n'a pas été traité à ce jour et que cela est pour l'instant en sommeil.

Luc Villaret revient sur les conventions avec les associations et la responsabilité engagée par la Municipalité dans les activités des associations à travers le versement de subventions. C'est pourquoi il demande de remettre en place ces conventions. Cela permet aussi d'avoir des rencontres avec les responsables associatifs lors de la signature.

Il est répondu que la Commission Citoyenne Consultative Vie associative et Culturelle travaillera sur le sujet et fera des propositions pour ce qui est des relations entre la mairie et les associations communales.

Mâya Defay précise qu'une rencontre inter-associative est prévue en septembre prochain. Le conseil municipal est clôturé par Catherine Capietto à 20h.04 .

9/ Questions du public

Catherine Capietto donne la parole au public, propose de répondre à ses questions et précise que la séance est enregistrée: image exclusivement des membres du conseil et son de toute la salle.

Roland Saléry demande pourquoi des démarches sont entreprises pour les routes (miroir Recodier / RD153) sans que la CCC Routes et chemins soit impliquée. Quelle utilité des CCC si c'est pour faire sans elles ?

Robin Jalic, référent élu de cette CCC, répond qu'il y a seulement 4 personnes inscrites à ce jour dans cette commission et qu'on espère en avoir davantage avant de lancer la démarche. Une réunion de lancement de la CCC Routes et chemins sera programmée courant juin.

Odette Saléry demande ce qu'il en est des subventions de la Communauté de Communes concernant l'association Exhale car une réunion devait avoir lieu à ce sujet.

Catherine Capietto répond qu'une réunion du Conseil communautaire est prévue le 28 mai et que cela doit certainement être à l'ordre du jour.

Odette Saléry demande également si la commune a renouvelé son adhésion à l'UFCV qui est en attente d'une réponse de notre part.

Adèle Gouleme propose de questionner la secrétaire de mairie pour vérifier si un courriel est arrivé à ce sujet et de contacter ensuite l'UFCV afin de régulariser cette situation.

Fin du Conseil municipal à 20 heures 09.

Secrétaire de séance
Béranger REMY

Président de séance
Catherine CAPIETTO